SYNTHÈSE

Le cadre institutionnel de la formation

Les actions de formation encadrées par la loi : VAE, actions de formation, bilan de compétences, formation par apprentissage

Les partenaires de la formation

- Les pouvoirs publics
- Les partenaires sociaux
  - La gestion paritaire des fonds : France Compétences, OPCO, CPIR
- Les entreprises
  - La négociation collective
  - Le financement
- Les organismes de formation

Les droits et obligations de formation

Le PTP
- ancienneté de 24 mois
- délai de franchise
- condition d'effectifs

Le CPF
- tout salarié
- 500 € / an
- Avec ou sans accord de l'employeur

L'obligation d'adaptation

Les outils :
- PDC
- entretien individuel d'évaluation
- entretien individuel professionnel
- bilan des 6 ans

Obligation de résultat ou de moyens

Le statut du salarié en formation

= Temps de travail effectif

Si adaptation au poste ou à l'évolution de l'emploi :
- Versement du salaire et prise en charge des frais de formation
- Maintien du contrat de travail et obligation de suivre la formation

= Ajouté au temps de travail
- PDC ou CPF
- Hors temps de travail

= À la place du temps de travail
- Congé de formation PTP
- Contrat suspendu
- Rémunération si prise en charge par un organisme paritaire agréé